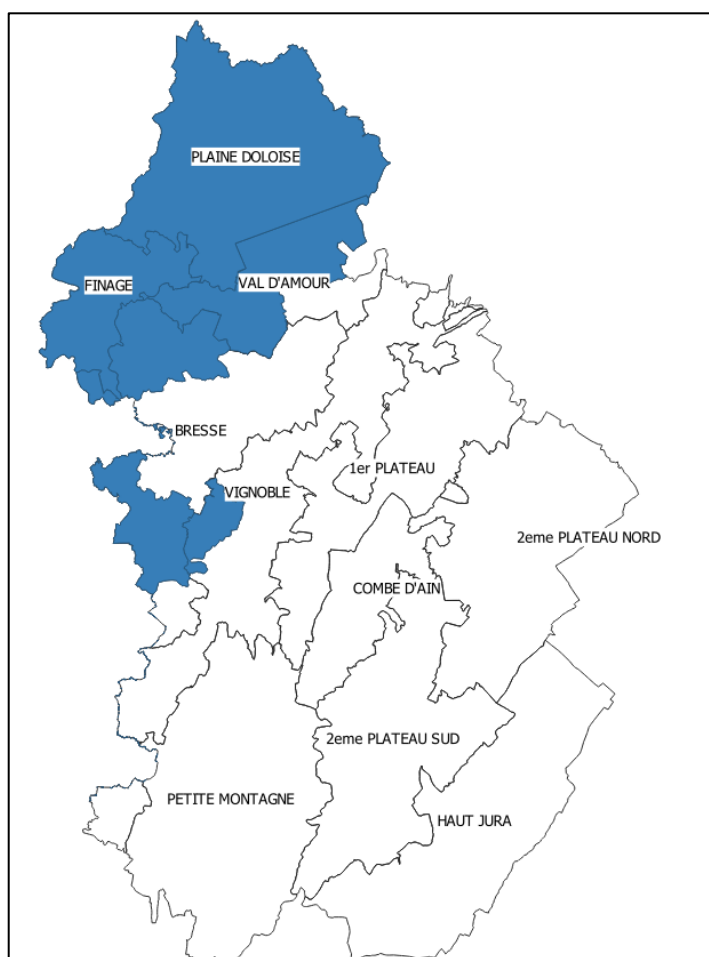


LA MESURE

AGRO-ENVIRONNEMENTALE ET CLIMATIQUE

EAU – GRANDES CULTURES ou POLY-CULTURE-ELEVAGE Adaptées aux zones intermédiaires

- ✓ Un contrat de **5 ans**
- ✓ Un engagement minimum de **90% des terres arables** de votre exploitation
- ✓ Une rémunération allant de **69 à 92 €/ha/an**, selon l'orientation de votre exploitation



Contact : Agatha DIMUR

Téléphone : 06 49 92 28 31 – 03 84 35 14 38

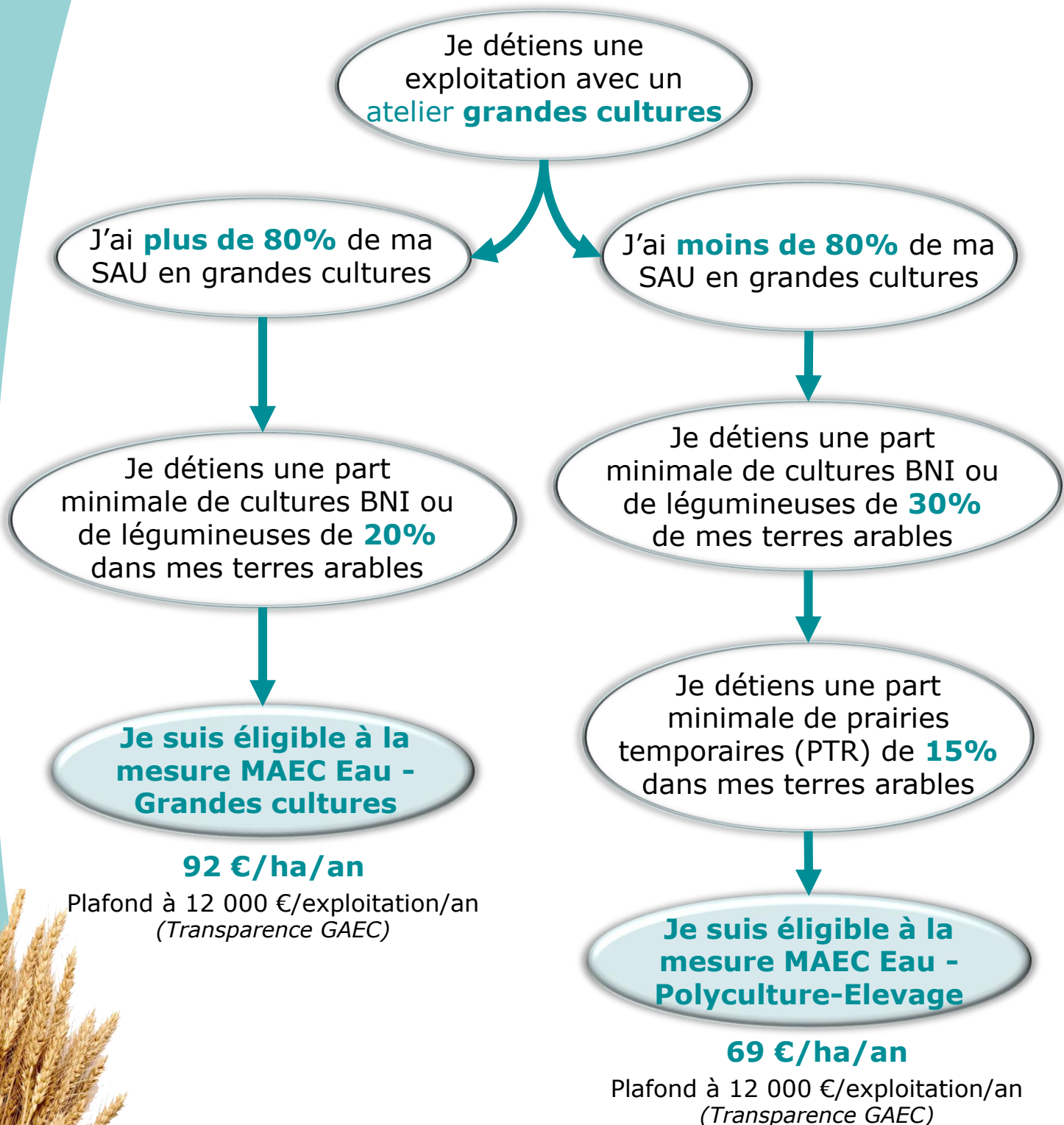
Mail : agatha.dimur@jura.chambagri.fr



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
JURA

COMMENT

savoir si mon exploitation est éligible ?



Cultures BNI (à Bas Niveau d'Impact) : sarrasin, chanvre, sorgho, tournesol, soja, lupin, prairies temporaires, associations légumineuses/céréales, etc.

Pour les deux mesures, ma **rotation** devra comporter :

- Soit au moins une 1 culture d'hiver + 1 culture de printemps + 1 BNI ou légumineuses
- Soit au moins 2 années de légumineuses pluriannuelles ou de PTR

QUELS

sont mes engagements ?

Quelle que soit la mesure choisie, je dois :

- ① Respecter l'interdiction de retour d'une même culture deux années de suite
(ne vaut pas pour les légumineuses pluriannuelles et PTR)
- ② Localiser de façon pertinente (diagnostic d'exploitation et plan de gestion) les IAE et jachères mellifères (BCAE8), dès la 2^{ème} année
 - 1% de couverts favorables aux pollinisateurs, à partir de la 2^{ème} année
 - 0,2% de haies, à partir de la 4^{ème} année
- ③ Respecter l'absence d'intrants sur les IAE et jachères
- ④ Respecter l'absence d'intervention sur les haies entre le 16/03 et le 15/08

S'engager en MAEC, c'est aussi :

- ⑤ Réaliser un **diagnostic agroécologique** de mon exploitation
*A transmettre à la DDT au plus tard le **15 septembre** de la 1^{ère} année d'engagement*
Coût de la prestation d'une valeur inférieure à 500 €
- ⑥ Suivre une **formation** dans les deux premières années d'engagement
- ⑦ Participer aux **réunions d'échanges de pratiques** entre agriculteurs *(au moins ½ journée/an)*
- ⑧ **Enregistrer mes interventions**

QUEL

est le critère de priorisation ?

En cas d'enveloppe budgétaire insatisfaisante, le critère retenu se basera sur le :

Classement des exploitations selon le **rendement olympique*** obtenu en **blé tendre d'hiver** les **5 dernières campagnes** (2017 à 2021)

Ce rendement doit être **calculé et validé par un centre de gestion / cabinet comptable et indiqué au moment de l'engagement.**

** Rendement olympique : sont retirées la valeur la plus élevée et la plus basse.*

COMMENT m'engager ?

- ① Je contacte l'animatrice Agatha DIMUR et prends rendez-vous pour réaliser le **diagnostic** de mon exploitation
- ② Je choisis la mesure qui correspond à l'orientation de mon exploitation (grandes cultures ou polyculture-élevage)
- ③ Je fais ma déclaration **PAC avant le 15 mai** et stipule mon engagement dans la mesure avec le code (à demander à l'animatrice)

Contact : Agatha DIMUR

Téléphone : 06 49 92 28 31 – 03 84 35 14 38

Mail : agatha.dimur@jura.chambagri.fr



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
JURA